

# Modalités d'aide au développement de la biomasse énergie en Languedoc-Roussillon

## Programme PROMETHEE – Edition 2014

### Remarques préalables :

- Ce document concerne uniquement le soutien à la production de chaleur (études, investissements). Un document distinct existe, relatif au soutien à la filière d'approvisionnement.
- Des cofinancements seront par ailleurs potentiellement mobilisables de la part de l'Europe ou des Départements. Les demandes doivent être envoyées directement aux organismes concernés.
- La demande doit être envoyée à chacun des financeurs concernés avant le démarrage de l'opération (premier engagement juridique).
- Les demandes peuvent être déposées tout au long de l'année 2014.

Un accompagnement technique et administratif peut par ailleurs vous être proposé par votre mission départementale d'animation bois énergie.

Vous en trouverez les coordonnées sur le site internet de l'observatoire régional du bois énergie :

[www.boisenergie-languedocroussillon.org](http://www.boisenergie-languedocroussillon.org)

Attention, ces missions ne se substituent pas aux bureaux d'études, architectes et entreprises, qui sont les seuls responsables de la bonne réalisation des projets.

# 1. AIDES AUX ETUDES

## ETUDES DE FAISABILITE BIOMASSE ENERGIE :

Les études chaufferies biomasse (avec ou sans réseau de chaleur) devront être conformes au cahier des charges régional, disponible sur le site de l'ADEME Languedoc-Roussillon.

*Remarque : les études relatives à la filière d'approvisionnement pourront également être accompagnées. Dans ce cas, le cahier des charges de l'étude devra préalablement être validé par l'ADEME et la Région.*

**Montant maximum de l'aide ADEME : 50 % des coûts éligibles**

## MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE :

Accompagnement financier de l'ADEME pour la réalisation de missions d'AMO pour la réalisation de chaufferies automatiques à bois déchiqueté avec réseau de chaleur, avec vente de chaleur.

**Montant maximum de l'aide ADEME : 50 % des coûts éligibles**

## CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AUX ETUDES :

La demande est à envoyer uniquement à l'ADEME :

**ADEME – M. le Directeur Régional**  
Direction Régionale Languedoc-Roussillon  
119, avenue Jacques Cartier  
34 965 MONTPELLIER Cedex 2

Toute demande d'aide devra comporter la fiche de renseignements, jointe en annexe 1, accompagnée des pièces précisées selon la nature du maître d'ouvrage.

D'un point de vue technique, la proposition technique et financière du bureau d'études sera jointe.

## 2. AIDES AUX INVESTISSEMENTS CHAUFFERIES BIOMASSE

*Remarque préliminaire : Détermination de l'aide après instruction technico-économique commune entre tous les financeurs sollicités, et dans le respect de la réglementation relative aux aides d'Etat.*

Les aides du programme Prométhée ne s'adressent qu'aux installations à alimentation automatique.

Les installations des particuliers pour leur seule habitation, éligibles au crédit d'impôt, ne sont pas éligibles.

### Obligations du maître d'ouvrage :

<b>Chaufferies jusqu'à 150 kW et alimentant au maximum 3 bâtiments</b>	<b>Chaufferies de plus de 150 kW ou alimentant plus de 3 bâtiments</b>
Notice d'opportunité, analyse d'opportunité ou pré-étude réalisée par un animateur bois énergie ou tout autre organisme compétent en bois énergie	Etude de faisabilité ou dossier de niveau APD, comprenant l'ensemble des éléments constitutifs d'une étude de faisabilité

Dès lors qu'une aide est apportée par l'ADEME :

- Recours obligatoire à des systèmes de filtration performants de dépoussiérage des fumées (seuil d'émissions de poussières fonction de la puissance thermique maximale de l'installation de combustion) ;
- Pour tout approvisionnement partiel ou total en biomasse d'origine sylvicole, une part minimale exigée en plaquettes forestières (la part varie en fonction de la production de chaleur attendue à partir de biomasse).

Le bénéficiaire devra pouvoir attester en permanence de la validité d'un contrat d'approvisionnement (sauf en cas d'auto-approvisionnement), dont une copie sera à fournir pour le versement du solde des subventions.

Pour le versement du solde des subventions, le bénéficiaire devra fournir notamment les données renseignées du classeur régional de suivi de saison de chauffe (disponible auprès de votre mission départementale d'animation bois énergie), pour la première saison de chauffe de son installation.

## Définition des coûts éligibles :

Chaudière bois et équipements associés (à l'exclusion de la production d'eau chaude sanitaire), génie civil chaufferie et silo, réseau primaire, sous-stations à l'exclusion de l'hydraulique et du réseau secondaires, maîtrise d'œuvre.

## Niveaux d'aide :

L'aide est calculée en fonction du surcoût des dépenses éligibles par rapport à une solution de référence théorique.

Production de chaleur attendue à partir de biomasse				
< 50 tep <sup>(1)</sup>		50 tep ≤ production < 100 tep		≥ 100 tep
<b>Logements et hébergements privés<sup>(2)</sup></b>		<b>Entreprises Agriculteurs Etablissements publics Associations</b>	<b>Entreprises Agriculteurs Etablissements publics Associations</b>	
Puiss. bois < 50 kW	Puiss. bois ≥ 50 kW <sup>(3)</sup>	aide REGION : <b>maximum 25 % du surcoût</b>  pas d'aide ADEME	aide REGION : <b>maximum 25 % du surcoût</b>	Co-instruction ADEME et REGION, <b>selon les modalités d'aide du Fonds Chaleur</b>  (méthode disponible sur le site de l'ADEME : www.ademe.fr) <sup>(5)</sup>
pas d'aide <sup>(4)</sup>	aide REGION : <b>maximum 25 % du surcoût</b>  pas d'aide ADEME		aide ADEME forfaitaire : - aide à la production : <b>1 000 €/tep</b> - aide au réseau de chaleur : <b>60 % du coût du réseau avec un plafond d'investissement de 450 €/ml</b>	
<b>Logement social : OPH, SA d'HLM, etc. :</b>  <b>Aide Région : Maximum de 40 % du surcoût</b>  pas d'aide ADEME				

<sup>1</sup> **A titre indicatif**, cela correspond approximativement à une substitution minimum de 65 000 litres de fioul ou de 650 MWh gaz.

<sup>2</sup> Quel que soit le statut du maître d'ouvrage.

<sup>3</sup> Afin d'éviter tout problème de conception et notamment tout surdimensionnement, le bon dimensionnement de l'installation devra **obligatoirement** être confirmé par votre mission départementale d'animation bois énergie.

<sup>4</sup> Cependant, des projets alimentant plusieurs logements particulièrement bien isolés (factures détaillées des travaux réalisés à l'appui) pourront être aidés à titre dérogatoire même si la puissance de la chaufferie n'atteint pas les 50 kW.

<sup>5</sup> L'aide Région sera au maximum de 25 % du surcoût.

## CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AUX INVESTISSEMENTS CHAUFFERIES BIOMASSE :

La demande est à envoyer à la REGION Languedoc-Roussillon et à l'ADEME, en fonction des interventions prévues de chacun des financeurs dans le tableau ci-dessus :

**ADEME – M. le Directeur Régional**  
Direction Régionale Languedoc-Roussillon  
119, avenue Jacques Cartier  
34 965 MONTPELLIER Cedex 2

**REGION – M. le Président de Région**  
Direction de l'Environnement  
201, avenue de la Pompignane  
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Toute demande d'aide devra comporter la fiche de renseignements, jointe en annexe 1, accompagnée des pièces précisées selon la nature du maître d'ouvrage.

### Pièces techniques à joindre à toute demande d'aide :

- Ensemble des éléments technico-économiques de l'étude de faisabilité (ou APD, notice d'opportunité, etc.) ;
- Devis des entreprises pressenties pour réaliser les travaux ;
- Plan d'implantation de la chaufferie bois et du silo ;
- Schéma hydraulique de l'installation ;
- **Fiche descriptive** de l'installation bois énergie (ci-jointe, annexe 2).

### Contacts ADEME et REGION Languedoc-Roussillon :

#### ADEME :

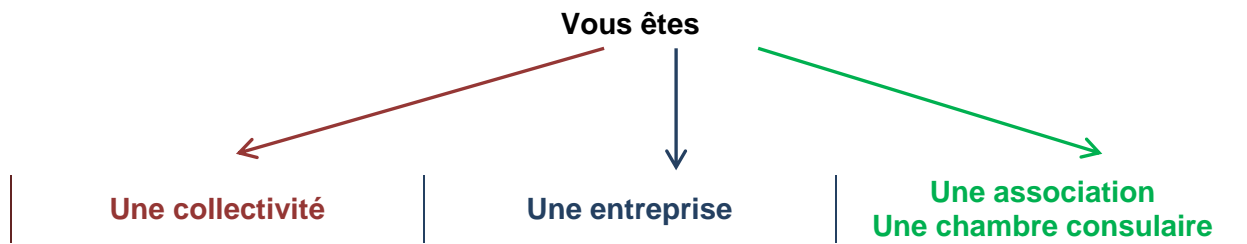
- **Départements 11 et 66 :**  
Anouck RIO – anouck.rio@ademe.fr – 04 67 99 81 24
- **Départements 30, 34, 48 :**  
Jean-François NIVELEAU – jean-francois.niveleau@ademe.fr – 04 67 99 89 65

#### REGION :

- **Départements 11 et 66 :**  
Lucie LISANT – lisant.lucie@cr-languedocroussillon.fr – 04 67 22 63 86
- **Départements 30, 34, 48 :**  
Wilfried HACHET – hachet.wilfried@cr-languedocroussillon.fr – 04 67 22 94 63



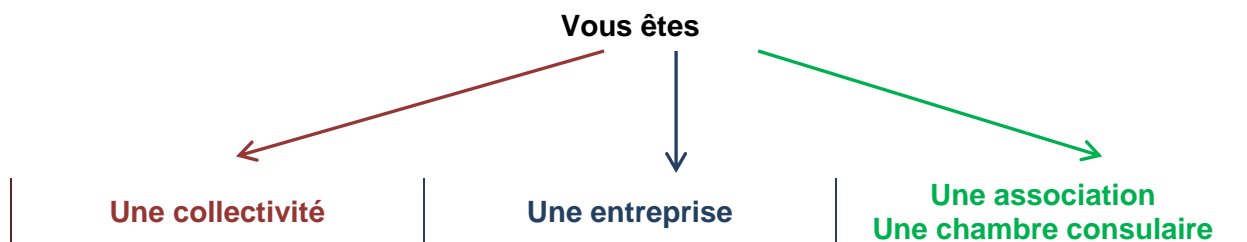
## COMPOSITION D'UN DOSSIER D'AIDE AUX ETUDES



### Vous devez joindre à votre demande

<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Délibération</li> <li>⇒ Budget prévisionnel de l'opération complété</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Extrait Kbis de moins de 3 mois</li> <li>⇒ Attestation sur l'honneur de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales (URSSAF, impôts)</li> <li>⇒ Budget prévisionnel de l'opération complété</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Statuts</li> <li>⇒ Attestation sur l'honneur de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales (URSSAF, impôts)</li> <li>⇒ Délibération</li> <li>⇒ Formulaire COSA</li> <li>⇒ Budget prévisionnel de l'opération complété</li> <li>⇒ Attestation donnant pouvoir au signataire</li> <li>⇒ Extrait de parution au JO</li> </ul>
---	---	--

## COMPOSITION D'UN DOSSIER D'AIDE AUX INVESTISSEMENTS



### Vous devez joindre à votre demande

<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Délibération</li> <li>⇒ Autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur et nécessaires à l'instruction du dossier (permis de construire, autorisation d'exploitation, installations classées...)</li> <li>⇒ Echéance de réalisation de l'installation</li> <li>⇒ Plan de financement prévisionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Extrait Kbis de moins de 3 mois</li> <li>⇒ Attestation sur l'honneur de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales (URSSAF, impôts)</li> <li>⇒ Budget prévisionnel de l'opération complété</li> <li>⇒ Autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur et nécessaires à l'instruction du dossier (permis de construire, autorisation d'exploitation, installations classées...)</li> <li>⇒ Echéance de réalisation de l'installation</li> <li>⇒ Plan de financement prévisionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Statuts</li> <li>⇒ Attestation sur l'honneur de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales (URSSAF, impôts)</li> <li>⇒ Formulaire COSA</li> <li>⇒ Délibération</li> <li>⇒ Autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur et nécessaires à l'instruction du dossier (permis de construire, autorisation d'exploitation, installations classées...)</li> <li>⇒ Attestation donnant pouvoir au signataire</li> <li>⇒ Echéance de réalisation de l'installation</li> <li>⇒ Plan de financement prévisionnel</li> <li>⇒ Extrait de parution au JO</li> </ul>
--	---	---

## ANNEXE 2 - FICHE DE SYNTHÈSE DE L'INSTALLATION BOIS ÉNERGIE

### Intitulé et descriptif du projet :

Adresse du projet : .....

Finalité de l'installation :  chaleur bâtiment  énergie process

Surface à chauffer en m<sup>2</sup> : ..... Nombre de bâtiments à chauffer : .....

Vente de chaleur :  oui  non

### Coordonnées du maître d'ouvrage :

Nom : ..... Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

### Calendrier des travaux :

Démarrage des travaux : .....

Réception des travaux : ..... 1<sup>ère</sup> mise à feu : .....

### Coordonnées du BET maître d'œuvre :

### Coordonnées de l'installateur :

Nom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Mail : .....

### Types d'énergies :

Combustible bois envisagé : ..... Combustible d'appoint envisagé : .....

### Puissance :

Puissance totale appelée nécessaire : .....

Puissance de la ou des chaudières bois en kW : .....

Puissance d'appoint installée en chaufferie en kW : .....

### Consommations prévisionnelles :

Energie utile bois en kWh : .....

Energie finale biomasse estimée en kWh : .....

Quantité de combustible biomasse sur une saison de chauffe en tonnes : .....

Energie finale d'appoint estimée en kWh : .....

### Chaufferie :

Chaufferie :  existante  neuve  
 enterrée  semi-enterrée  hors sol

Surface prévue de la chaufferie en m<sup>2</sup> : .....

### Chaudière bois :

Marque de la chaudière bois envisagée : .....

Taux d'humidité maximum accepté par la chaudière bois en pourcentage : .....

Ballon tampon en litres : ..... Type de cendres :  sèches  humides



**Silo :**

Etat du silo :  existant  à créer

Situation du silo :  enterré  semi-enterré  hors sol

Surface du silo en m<sup>2</sup> : ..... Volume utile du silo en m<sup>3</sup> : .....

Mode de remplissage :  gravitaire  trémie avec tapis  trémie avec vis sans fin  
 ventilateur  godet  camion souffleur

Type de dessileur :  rotatif  fond racleur  gravitaire

Type de transfert :  vis sans fin  tapis  aspiration

Type de fermeture :  trappe coulissante  trappe basculante vers l'arrière  
 trappe basculante sur les côtés  plaque amovible  
 porte de hangar  autre : .....

Fermeture carrossable :  oui  non

Autonomie maximale du silo en plein hiver en nombre de jours : .....

**Réseau de Chaleur :**  oui  non

Longueur du réseau de chaleur en m (aller + retour / 2) : ..... Nombre de sous stations : .....

Type de sous stations :  échangeur  bouteille de mélange  bouteille et échangeur  réseau régulé**Données Financières :**

	Coût en € HT	Coût en € TTC
Investissement génie civil (silo, chaufferie)		
Investissement traitement fumées		
Investissement chaudière biomasse et dessillage		
Investissement chaudière appoint / secours ( <i>non éligible</i> )		
Investissement réseau de chaleur		
Investissement sous stations		
Investissement ingénierie		
Investissement divers (comprend aussi le raccordement au réseau secondaire)		

**Evaluation des données d'exploitations :**

P1 bois : Montant d'achat de combustible bois : en € TTC/an : .....

P1 appoint : Montant d'achat de combustible d'appoint : en € TTC/an : .....

P'1 : Montant d'achat d'électricité de fonctionnement de la chaufferie en € TTC/an : .....

	Solution biomasse	Solution de référence
Coût du P1 (combustible) en € TTC/an		
Coût du P2 (maintenance) en € TTC/an		
Coût du P3 (gros entretien) en € TTC/an		
Coût du P4 (amortissement) en € TTC/an		

Les informations contenues dans ce document serviront à alimenter l'observatoire régional du bois-énergie Languedoc-Roussillon et seront partiellement mises en valeur sur le site Internet du réseau régional du bois-énergie Languedoc-Roussillon : [www.languedocroussillon-boisenergie.org](http://www.languedocroussillon-boisenergie.org).  
 Ce site est administré par L'Union Régionale des Communes forestières Languedoc-Roussillon, Les Athamantes, Bat N°4, 740 avenue des Apothicaires, 34090 MONTPELLIER (association à but non lucratif, 1901).

Les informations qui figureront sur ce site internet sont les suivantes : coordonnées du bureau d'étude ; commune de situation de la chaufferie ; dénomination de la chaufferie ; année de mise en service ; puissance bois ; consommation bois ; nombre de bâtiments chauffés ; surface chauffée totale ; coordonnées de l'installateur ; coordonnées du fournisseur.  
 Compte tenu des caractéristiques du réseau Internet que sont la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, vous pouvez vous opposer à une telle diffusion.

A tout moment conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification à l'intégralité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : L'Union Régionale des Communes forestières Languedoc-Roussillon, Les Athamantes, Bat N°4, 740 avenue des Apothicaires, 34090 MONTPELLIER, [languedocroussillon@communesforestieres.org](mailto:languedocroussillon@communesforestieres.org)